

pas possible. Sans discussions, il n'y a pas d'entente. Il ne faut pas oublier que les Nations Unies ont réussi à obtenir un cessez-le-feu au Moyen-Orient et qu'elles ont assumé la responsabilité du Sud-Ouest africain. Le fait que nous progressons lentement et que de fréquents arrêts s'imposent en cours de route ne doit pas être imputé au véhicule, mais à la route qu'il nous faut parcourir.

Tous les états membres approuvent les grands principes de la Charte du fait même de leur appartenance à l'Organisation. Là où nous pouvons errer et récolter le désenchantement, c'est lorsque nous cherchons à transformer en réalités ces idéaux. Un désir de faire des concessions réciproques doit nous animer, et je suis heureux de constater que l'on a fait, au cours des deux sessions spéciales de l'Assemblée cet été, des efforts sincères et persévérants de part et d'autre pour en arriver à un accommodement. Il est compréhensible que dans les circonstances on ne soit pas parvenu à un accord. Ce qui importe, c'est de ne pas se laisser abattre par les difficultés. La frustration ressentie doit au contraire agir comme un stimulant; elle doit nous porter à redoubler d'efforts pour régler les problèmes encore en souffrance.

Je m'attacherai ce matin à passer en revue les principales questions qui préoccupent actuellement les Nations Unies, à mettre en évidence les progrès réalisés dans certains domaines et à suggérer des moyens susceptibles de promouvoir notre commun intérêt dans la mise en pratique des principes et de l'esprit de la Charte.

Moyen-Orient

Le Moyen-Orient est l'une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies en ce moment. Le Canada a suivi les événements survenus dans ces pays avec anxiété en ce qui concerne l'avenir de cette région historique du monde et avec compassion à l'égard des milliers d'innocentes personnes qui comme toujours sont les premières victimes de la guerre. Le Canada s'est senti directement engagé dans ces problèmes du Moyen-Orient puisqu'il est membre du Conseil de Sécurité, qu'il participe à la Force d'Urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, par sa contribution financière à l'Office de Secours et des Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés, le Canada se range parmi les pays qui contribuent le plus au programme de cet Office. Aucun fait n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations dans le soulagement de la misère et le maintien d'une paix relative.

Il est toutefois évident que nous n'avons pas encore réussi à jeter les bases d'une paix durable. La mise en oeuvre d'un tel objectif a été le souci constant du Canada depuis 1947. Nous avons vu l'occasion nous échapper en 1949. Dans les premiers mois de 1957, le Canada a souligné et rappelé à cette Assemblée l'importance vitale de prendre action pour faire disparaître les causes de conflit.